



Association Barrez la Différence

LES AVANTAGES AUTRES QUE FISCAUX DU MECENAT POUR VOTRE ENTREPRISE

Nous avons précédemment vu quel était l'avantage majeur du mécénat pour votre entreprise : La déduction fiscale

Mais l'entreprise mécène peut tirer de nombreux autres avantages au partenariat avec Barrez la Différence. En voici quelques uns :

1- La mobilisation des collaborateurs et salariés autour du partenariat :

Faire vivre concrètement les valeurs de l'entreprise est aussi une problématique de ressources humaines, c'est-à-dire d'intégration, de motivation et de fidélisation des salariés. L'objectif est d'associer activement les salariés dans des projets conçus avec eux et de répondre à leur attente.

Le partenariat peut aussi permettre aux salariés de profiter des actions de l'association en voile et théâtre et de se sentir plus impliqués dans la vie de l'entreprise par le biais d'actions ciblées et motivantes.

Les salariés se regroupent autour d'un projet solidaire et leur motivation augmentent sensiblement.

2- Le développement de votre clientèle :

Le fait de soutenir une association et d'en informer sa clientèle a un effet boule de neige immédiat. La clientèle existante est fidélisée et une nouvelle clientèle est touchée durablement.

3- La mise en avant de votre entreprise et de ses activités

La coopération peut donner lieu à la création de produits « portés » par l'image de l'association : « produits partagés » pour lesquels un pourcentage du prix de vente est reversé ou « produits dédiés » spécialement conçus. Cela peut se faire en assurant une présence discrète de l'entreprise sur les manifestations exceptionnelles de l'association ou dans le cadre de la communication interne. (newsletter, site internet, blog)

Sur les lieux de spectacle, une présence discrète mais réelle de l'entreprise dans notre signalétique marque durablement les esprits des spectateurs. L'entreprise peut également ponctuellement disposer d'un stand en fin de spectacle afin de communiquer en direct avec ses prospects.

4- Le relationnel valorisé (Institutionnels, acteurs locaux et parties prenantes)

Une entreprise qui soutient notre projet associatif a toutes les chances d'éveiller l'attention de nos partenaires institutionnels comme le Conseil départemental, conseil régional, Agefiph...etc... mais également des acteurs de presse locale et régionale qui relayent toujours ce type d'information.

Pensez-y car le soutien des institutions et acteurs locaux permet d'ouvrir bien des portes !

5- La contrepartie

Si le partenariat (contrairement au sponsoring) n'autorise pas de contrepartie régulière de notre part, une contrepartie ponctuelle ou discrète est néanmoins tout à fait possible et acceptée par les services fiscaux.

Quelques exemples de contreparties tolérées :

- 1- Citation de votre nom et activités sur notre site, blog et newsletter, Distribuer des publicités vous concernant à la fin des spectacles en local ou à la fin des sorties voile adaptée
- 2- Vous proposer des tarifs préférentiels pour votre personnel (sortie voile) Intervenir en action théâtre à prix réduit dans vos entreprises pour sensibiliser votre personnel à l'intégration du handicap dans l'emploi.

En conclusion, si l'avantage fiscal est souvent celui qui marque les esprits, le partenariat de votre entreprise avec Barrez la Différence a de nombreux impacts en terme d'image, de développement clientèle, de motivation de votre personnel et de contrepartie publicitaire locale ou ponctuelle.

BP3 22390 BOURBRIAC – tel : 09.63.49.86.49 ou 06.12.61.07.97

mail : barrezladifference@gmail.com Site : <http://www.barrezladifference.fr>

Etablissement A.P.S n° 02297ET0006 - Agrément voile adaptée N° 22 S 923 – SIRET 393 991 450 00015

Association loi 1901 reconnue Œuvre d'Intérêt Général par les services fiscaux

Association agréée par l'éducation nationale pour ses actions de sensibilisation et théâtre